

EXERCICE 1 :

Indiquer le statut fiscal applicable aux personnes morales suivantes :

Personnes morales	IS obligatoire	IS par option	Exonérées de l'IS	Exclues de l'IS
-Les sociétés en commandite simple (SCS)				
-Les établissements de crédits				
-Les sociétés en participation (SP)				
-Les établissements publics				
-Les sociétés immobilières transparentes				
-Les sociétés à responsabilités limitées (SARL)				
-Les sociétés anonymes (SA)				
-Les sociétés de fait				
-Les groupements d'intérêts économiques (GIE)				
-Les sociétés d'assurances				
-Les associations à but non lucratif				
-Les sociétés civiles				
-Les sociétés en commandite par action (SCA)				
-Les entreprises individuelles				
-Les sociétés exportatrices				
-Les sociétés en nom collectif (SNC)				
-Les sociétés agricoles				

EXERCICE 2 :

Dans la comptabilité d'une société anonyme on extrait les renseignements suivants :

Eléments (HT)	Montant
-Produits d'exploitation ⁽¹⁾	1.200.000
-Produits accessoires	20.500
-Produits financiers ⁽²⁾	25.000
-Produits non courants ⁽³⁾	120.000
-Charges d'exploitation	900.000
-Charges financières	230.000
-Charges non courantes	186.500

(1) dont 750.000 dh des ventes de marchandises.

(2) dont 12.000 dh de dividendes.

(3) dont 70.000 dh des subventions.

Informations complémentaires :

-Total des produits non imposables : 34.000 dh.

-Total des charges non déductibles : 76.000 dh.

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat comptable avant impôt.
- 2- Déterminer le résultat fiscal.
- 3- Calculer l'I.S théorique et la C.M.
- 4- Déterminer l'I.S dû.
- 5- Calculer le résultat net de l'exercice.

EXERCICE 3 :

L'entreprise NIDAL met à votre disposition les informations suivantes relatives à l'exercice 2018 :

Extrait du compte des produits et charges

Charges	Montant	Produits	Montant
-Charges d'exploitation	340.000	-Ventes de marchandises	600.000
-Charges financières	150.000	-Produits accessoires	40.000
-Charges non courantes	160.000	-Produits financiers	140.000
		-Produits non courant	180.000

Informations complémentaires :

-Les charges d'exploitation comprennent :

-40.000 dh de charges non liées à l'activité de l'entreprise.

-50.000 dh des achats de marchandises payés en espèces.

-Les charges non courantes comprennent :

-20.000 dh d'amendes et de pénalités fiscales.

-30.000 dh des acomptes provisionnels payés par chèques.

-Les produits financiers comprennent 60.000 dh de dividendes.

Travail à faire :

- 1- Calculer pour l'exercice comptable 2018, le résultat comptable avant impôt.
- 2- Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 2018.
- 3- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 4- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 5- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 4 :

La société SOFICA est une SA au capital de 1.000.000 dh partiellement libéré. Au titre de l'exercice 2018, elle vous remet les informations suivantes :

Extrait du compte des produits et charges

Charges	Montant	Produits	Montant
-Charges d'exploitation ⁽¹⁾	500.000	-Produits d'exploitation ⁽⁴⁾	950.000
-Charges financières ⁽²⁾	65.000	-Produits financiers ⁽⁵⁾	25.000
-Charges non courantes ⁽³⁾	86.000	-Produits non courant ⁽⁶⁾	18.000
-Impôt sur les résultats	68.400	-Résultat net comptable	273.600

(1) dont :

- une facture d'achat de marchandises comptabilisée en TTC : 30.000 dh.
- une facture d'achat d'un ordinateur acquis pour : 16.000 dh.
- une facture de déplacement d'un représentant commercial : 4.000 dh (HT).

(2) dont 30.000 dh d'intérêts de rémunération du compte courant d'associé crédité de 600.000 dh au taux de 5%. Le taux autorisé est de 10%.

(3) dont :

- 2.800 dh des majorations pour paiement tardif des acomptes.
- 78.000 dh des acomptes provisionnels.

(4) dont :

- 800.000 dh de chiffre d'affaires (HT).
- 50.000 dh des produits accessoires (HT).

(5) dont :

- 12.000 dh des produits de participation dans le capital d'une société.
- 1.500 dh d'impôt sur les intérêts d'un compte à terme au taux de 20%.

(6) dont 9.000 dh des subventions reçues.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 2018.
- 2- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 3- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 4- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 5 :

Soit une société anonyme qui a enregistré pendant l'exercice 2012 un résultat de 180.000 dh dont 60.000 dh correspondent aux amortissements.

Au cours des exercices suivants, la société a dégagé les résultats suivants :

Exercices	Résultat
2013	+ 10.000
2014	+ 20.000
2015	+ 15.000
2016	+ 35.000
2017	+ 45.000

Au titre de l'exercice 2018, la société a réalisé un résultat fiscal déficitaire de 50.000 dh dont 20.000 dh correspondant aux amortissements.

Travail à faire :

Régulariser la situation fiscale de la société.

EXERCICE 6 :

Soit une société anonyme qui a payé en 2018, 4 acomptes dont le montant total est de 240.000 dh.

Supposons les trois cas suivants de l'I.S dû au titre de l'exercice 2018 :

Eléments	I.S dû
1 ^{er} Cas	300.000
2 ^{ème} Cas	150.000
3 ^{ème} Cas	100.000

Travail à faire :

Régulariser la situation fiscale de la société.

EXERCICE 7 :

La société GOURA est une SA au capital de 1.000.000 dh entièrement libéré, spécialisée dans la production et la commercialisation des peintures. Elle vous communique les informations suivantes afin de procéder à la déclaration fiscale.

Pour l'exercice 2017 :

Eléments	Montant
-Résultat fiscal	240.000
-Cotisation minimale	20.000

Pour l'exercice 2018 :

Eléments	Montant
-Résultat comptable (Bénéfice)	260.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires (HT)	3.500.000
-Produits accessoires (HT)	25.000
-Produits financiers ⁽¹⁾	85.500
-Produits non courants ⁽²⁾	170.000
Pour les charges :	
-Achats de matières premières payés en espèces	16.000
-Cadeaux publicitaires (300 unités)	45.000
-Intérêts et agios bancaires	12.000
-Intérêts du compte courant d'associé ⁽³⁾	96.000
-Pénalités et amendes fiscales	1.500

Informations complémentaires :

(1) dont 15.500 dh de dividendes.

(2) dont 70.000 dh de produits de cession des immobilisations et le reste des subventions et dons reçus.

(3) le compte courant a été crédité de 800.000 dh rémunéré au taux de 12%. Le taux autorisé est de 9%.

Travail à faire :

- 1- Calculer le montant des acomptes et leurs dates limites.
- 2- Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 2018.
- 3- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 4- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 5- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 8 :

La société SARA est une SCA au capital de 900.000 dh entièrement libéré, vous donne les renseignements suivants relatifs à sa situation pour les exercices 2017 et 2018 :

Pour l'exercice 2017 :

Eléments	Montant
-Résultat fiscal	288.000
-Cotisation minimale	32.000

Pour l'exercice 2018 :

Eléments	Montant
-Résultat avant impôt (Bénéfice)	240.000
-Base de la cotisation minimale	3.500.000
Pour les produits :	
-Dividendes	25.000
-Produits de cession des immobilisations	120.000
Pour les charges :	
-Marchandises sans facture	23.000
-Frais généraux réglés en espèces	14.000
-Cadeaux publicitaires (600 unités)	51.000
-Salaire du directeur général	140.000
-Tantièmes ordinaires	35.000
-Amortissement d'une voiture de tourisme ⁽¹⁾	70.000
-Intérêts du compte courant d'associé ⁽²⁾	120.000
-Majorations pour paiement tardif de la TVA	1.000

Informations complémentaires :

(1) la valeur d'origine : 350.000 dh (TTC) et le taux d'amortissement : 20%.

(2) le compte a été crédité de 1.000.000 dh rémunéré au taux de 12%. Le taux autorisé est de 9%.

Travail à faire :

- 1- Calculer le montant des acomptes et leurs dates limites.
- 2- Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 2018.
- 3- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 4- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 5- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 9 :

On vous fournit les renseignements suivants concernant les exercices 2017 et 2018 de la société SOBRA soumise à l'I.S. :

Eléments	2017	2018
-I.S théorique	156.000	
-Cotisation minimale	123.000	
-Résultat comptable avant impôt		450.000
-Chiffre d'affaires (HT)		3.400.000
-Produits accessoires (HT)		120.000
-Produits financiers (dont 13.000 dh de dividendes)		63.000
-Produits non courants (dont 90.000 dh des subventions)		230.000
-Achats de matières premières en espèces		26.000
-Frais de mission de directeur commercial (HT)		7.500
-Cadeaux publicitaires (400 unités)		11.800
-Rémunération du directeur général		95.000
-Tantièmes spéciaux		28.500
-Dons aux œuvres sociales de la société		10.800
-Pénalités et amendes fiscales		3.700

Travail à faire :

- 1- Calculer le montant des acomptes et leurs dates limites.
- 2- Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 2018.
- 3- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 4- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 5- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 10 :

La société YOBICO est une SA dont l'activité principale est la vente en gros des matériels informatiques. Afin de déterminer et de régulariser son impôt au titre de l'exercice 2018, elle vous donne les renseignements suivants :

Pour l'exercice 2016 :

Eléments	Montant
-Impôt sur société (I.S)	74.300
-Cotisation minimale	66.500

Pour l'exercice 2017 :

Eléments	Montant
-Résultat net fiscal	320.700
-Base de la cotisation minimale	25.585.600

Pour l'exercice 2018 :

Eléments	Montant
-Résultat avant impôt (Bénéfice)	265.500
-Base de la cotisation minimale	14.328.000
-Total des produits non imposables	24.000
-Total des charges non déductibles	90.000

Travail à faire :

- 1- Calculer l'I.S dû au titre de l'exercice 2016.
- 2- Déterminer l'I.S dû pour l'exercice 2017.
- 3- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 4- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 5- Procéder à la régularisation de l'I.S.
- 6- Calculer les acomptes de l'exercice 2019.

EXERCICE 11 :

La société SODAK est une SA au capital de 2.000.000 dh libéré de 75%. Pour déterminer l'impôt exigible au titre de l'exercice 2018, elle vous communique les informations suivantes :

Pour l'exercice 2016 :

Eléments	Montant
-Résultat fiscal	257.100
-Cotisation minimale	32.160

Pour l'exercice 2017 :

Eléments	Montant
-Résultat fiscal déficitaire	45.000
-Cotisation minimale	29.800

Pour l'exercice 2018 :

Eléments	Montant
Résultat comptable (Bénéfice)	325.850
Pour les produits :	
Chiffre d'affaires (HT)	14.250.000
Produits accessoires (HT)	127.400
Subventions d'exploitation	120.600
Produits financiers (dont 23.000 dh de dividendes)	63.000
Produits de cession des immobilisations	76.000
Pour les charges :	
Rémunération de dirigeant	126.000
Frais de remplacement du moteur d'un camion	21.300
Dons aux œuvres sociales du club sportif de la société	32.000
Prime d'assurance vie au profit du personnel de l'entreprise	35.000
Commissions versées à un agent de la bourse	5.730
Provision pour congés payés	12.900
Valeur nette d'amortissement d'un véhicule cédé	14.800
Amortissement d'un terrain à bâtir	10.450
Intérêts du compte courant d'associé calculés au taux 8% sur une avance de 800.000 dh. Le taux autorisé est de 10%.	64.000

Travail à faire :

- 1- Calculer l'I.S dû au titre de l'exercice 2016.
- 2- Déterminer l'I.S dû pour l'exercice 2017.
- 3- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 4- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 5- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 12 :

La société SIMAR est une SA au capital de 1.000.000 dh entièrement libéré. Au titre de l'exercice 2018, elle vous fournit les renseignements suivants :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	830.000
-Déficit de l'exercice 2017 (dont 50.000 dh d'amortissements)	150.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires (HT)	10.250.000
-Produits accessoires (HT)	80.000
-Produits financiers (dont 30.000 dh de dividendes)	70.000
-Subventions et dons reçus	65.000
-Produits de cession des immobilisations	250.000
Pour les charges :	
-Factures de marchandises réglées en espèces :	
*Facture n°25 de la part du fournisseur Ali	4.000
*Facture n°30 de la part du fournisseur Omar	12.000
*Facture n°35 de la part du fournisseur Brahim	23.500
-Cadeaux aux clients et collaborateurs :	
*Cadeaux non publicitaires (300 unités)	18.000
*Cadeaux publicitaires (500 unités)	35.000
*Cadeaux publicitaires (400 unités)	52.000
-Salaire mensuel d'un cadre ayant quitté l'entreprise depuis 2017	7.500
-Dons octroyés par la société :	
*Don à une association de lutte contre le sida	20.000
*Don aux œuvres sociales du club sportif de la société	25.300
-Amortissement de deux voitures de tourisme :	
*Renault acquise à 400.000 dh (TTC) et amortie au taux de 20%	80.000
*Peugeot acquise à 140.000 dh (HT) et amortie au taux de 25%	35.000
-Intérêts du compte courant d'associé : 1.200.000 dh à 15%	180.000
Le taux de déduction fiscale admissible est de 10%.	
-Provision pour garantie donnée à un client	6.300
-Tantièmes ordinaires	122.000
-Acomptes provisionnels	140.000

Travail à faire :

- 1- Déterminer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 3- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 4- Procéder à sa régularisation.

EXERCICE 13 :

La société SAPECHE est une SA spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des produits de pêche.

Afin de l'aider à déterminer son résultat fiscal net au titre de l'exercice 2018, elle vous remet les informations suivantes :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	1.480.000
-Déficit fiscal de l'exercice 2013 (dont 28.600 dh d'amortissements)	65.000
-Déficit fiscal de l'exercice 2014 (dont 58.500 dh d'amortissements)	97.000
-Déficit fiscal de l'exercice 2015 (dont 43.400 dh d'amortissements)	72.600
-Déficit fiscal de l'exercice 2016 (dont 23.200 dh d'amortissements)	58.700
-Déficit fiscal de l'exercice 2017 (dont 18.900 dh d'amortissements)	42.300
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires (HT)	7.750.000
-Revenus de location des immeubles nus	264.000
-Redevances des brevets concédés au Maroc	460.000
-Dividendes reçus	25.000
-Produits de cession des immobilisations	580.000
Pour les charges :	
-Frais de réception engagés par le directeur général de la société pour l'inauguration de son habitation principale (TTC)	6.000
-Cadeaux publicitaires aux clients : 125 unités à 90 dh (HT)	11.250
-Jetons de présence versés aux administrateurs	26.000
-Dons octroyés à une association d'utilité publique	23.000
-Redevance de crédit-bail relative à une voiture de tourisme. Le contrat s'étend sur une durée de 5 ans	88.000
-Taxe urbaine de la villa d'un administrateur	4.500
-Provision pour augmentation des prix de matières premières	16.250
-Provision pour dépréciation de la créance du client Omar (TTC)	5.400
-Provision pour risques divers	6.350
-Provision pour dépréciation des stocks	2.500

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 3- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.

EXERCICE 14 :

La société SUPER est une SA au capital de 2.500.000 dh totalement libéré. Elle écoule sa production sur le marché local uniquement depuis sa création en 2013.

L'analyse des comptes de la société, au titre de l'exercice 2018, a permis de relever les éléments suivants :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	1.250.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires (HT)	4.350.000
-Produits accessoires (HT)	270.000
-Produits financiers (dont 15.000 dh de dividendes)	38.000
-Produits de cession des immobilisations	432.000
Pour les charges :	
-Matières premières non encore reçues	32.400
-Facture de réparation d'un camion réglée en espèces	15.600
-Frais de déplacement du directeur commercial (TTC)	7.300
-Jetons de présence alloués aux administrateurs	34.800
-Cadeaux publicitaires aux clients (200 unités à 110 dh l'unité)	22.000
-Impôts et taxes relatifs à l'activité de la société	8.600
-Salaire du dirigeant de la société	108.000
-Frais de publicité (TTC)	7.800
-Don aux œuvres sociales de la société	15.000
-Amortissement d'une voiture de tourisme acquise le 30/09/2018 pour 160.000 dh (HT). Dotation = $160.000 \times 20\%$	32.000
-Majoration pour paiement tardif des impôts	800
-Intérêts du compte courant d'associé crédité de 900.000 dh à 14%. Le taux de déduction fiscale admissible est de 10%.	126.000
-Provision pour dépréciation des créances	25.200
-Acomptes provisionnels	265.000

Travail à faire :

- 1- Déterminer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 3- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 4- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 15 :

La société KARIMA est une SARL au capital de 300.000 dh totalement libéré. Elle est spécialisée dans la commercialisation des produits cosmétiques.

Afin de déterminer son résultat fiscal au titre de l'exercice 2018, elle vous communique les informations suivantes :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	
-Déficit fiscal de l'exercice 2016 (dont 10.000 dh d'amortissements)	660.000
-Déficit fiscal de l'exercice 2017 (dont 15.000 dh d'amortissements)	30.000
-Cotisation minimale de l'exercice 2017	45.000
	120.000
<u>Pour les produits :</u>	
-Chiffre d'affaires (HT)	
-Produits accessoires (HT)	33.800.000
-Produits financiers (dont 12.000 dh de dividendes)	130.000
-Produits non courants	26.000
	35.000
<u>Pour les charges :</u>	
-Rémunération de Mme. KARIMA dirigeante de la société	72.000
-Patente payée en espèces	6.300
-Frais de réception (HT) organisée par la société	8.500
-Intérêts d'emprunt	5.000
-Frais de réparation d'un véhicule réglés en espèces	13.400
-Taxe spéciale sur la voiture personnelle de Mme. KARIMA	2.700
-Provision pour litige suite au licenciement de l'employé Hassan	800
-Amendes pour infraction au code de la route	600
-Dons octroyés aux œuvres sociales de la société	55.000
-Amortissement de la voiture de Mme KARIMA dont la valeur d'origine est de 120.000 dh (TTC). Dotation = $120.000 \times 20\%$	24.000
-Intérêts du compte courant de Mme. KARIMA crédité de 400.000 dh, rémunéré au taux de 9%. Le taux autorisé est de 7%.	36.000

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Calculer l'I.S théorique et la C.M pour l'exercice 2018.
- 3- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 4- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 16 :

La société SOMAR est une SARL au capital de 800.000 dh entièrement libéré. Elle est spécialisée dans la production et la commercialisation du matériel de bureau.

Au titre de l'exercice 2018, l'analyse de ses comptes de produits et charges fait ressortir les éléments suivants :

Eléments	Montant
-Résultat avant impôt (Perte)	24.200
<u>Pour les produits :</u>	
-Chiffre d'affaires (HT) (dont 25.000 dh non encore livrés)	13.500.000
-Produits accessoires (HT) :	
*Transports facturés	130.000
*Redevances des brevets	300.000
-Produits financiers :	
*Intérêts nets d'un compte à terme	14.400
*Produits de participation au capital d'une société	16.000
-Produits de cession des immobilisations	287.000
-Subventions et dons reçus	125.000
<u>Pour les charges :</u>	
-Matières premières consommées mais la facture non encore reçue	44.700
-Acquisition d'un ordinateur (TTC)	9.600
-Droits d'enregistrement et de timbre	8.400
-Tantièmes ordinaires versés aux administrateurs	65.000
-Frais de transport de produits payés à la CTM (TTC)	27.360
-Cadeaux publicitaires aux clients (500 unités à 80 dh l'unité)	40.000
-Intérêts et agios bancaires	12.000
-Salaire de directeur général de la société	180.000
-Salaire d'un cadre qui n'exerce aucune fonction	154.000
-Acomptes provisionnels	56.000
-Dividendes versés aux associés	43.000
-Don versé à une équipe de football d'amateur	9.000
-Prime annuelle d'assurance incendie payée le 01/04/2018	24.000
-Pénalité fiscale pour insuffisance de déclaration de TVA	640
-Provision pour risque d'incendie	7.600
-Amortissement d'un véhicule acquis le 30/06/2018 pour 320.000 dh (TTC).	40.000
Dotation = $320.000 \times 25\% \times 6/12$	
-Intérêts du compte courant d'associé crédité de 1.000.000 dh à 15%. Le taux de déduction fiscale admissible est de 10%.	150.000

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Déterminer l'IS dû au titre de l'exercice 2018.
- 3- Procéder à sa régularisation.

EXERCICE 17 :

La société MANARA, est une SA au capital de 2.000.000 dh libéré de 50%, spécialisée dans la fabrication et la vente des produits électroniques. Elle écoule sa production exclusivement sur le marché local.

Au titre de l'exercice 2018, l'analyse de ses comptes de gestion a permis de relever les renseignements suivants :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	1.450.000
-Déficit de l'exercice 2017 (dont 70.000 dh d'amortissements)	130.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires (HT) (dont 75.000 dh réglés en espèces)	16.250.000
-Produits accessoires (HT) :	
*Redevances des loyers	320.000
*Redevances des brevets	260.000
-Produits financiers :	
*Intérêts bruts d'un compte bloqué	35.000
*Dividendes reçus d'une autre société	24.000
-Produits non courants :	
*Produits de cession des immobilisations (5.600 dh des plus-values)	145.000
*Indemnités d'assurance vie (60.000 dh des primes versées)	425.000
*Indemnités d'assurance incendie (45.000 dh des primes versées)	325.000
Pour les charges :	
-Achats de fournitures de bureau (TTC)	14.400
-Achats des cadeaux à la clientèle (500 portefeuille portant le sigle)	56.000
-Achat d'une camionnette de livraison au 31/03/2018 (HT)	80.000
-Salaire du directeur général	136.000
-Frais de déplacement (HT) réglés en espèces	15.000
-Jetons de présence alloués aux administrateurs	35.000
-Tantièmes spéciaux versés aux administrateurs	45.000
-Perte de change de la monnaie nationale contre l'euro	32.650
-Prime d'assurance vie à la tête du dirigeant au profit de la société	5.000
-Acomptes provisionnels de l'I.S	32.000
-Provision pour dépréciation du client HOUCINE	4.000
-Provision pour garanties données aux clients	3.460
-Pénalité pour paiement tardif du 3 ^{ème} acompte de l'I.S	940
-Dons octroyés aux œuvres sociales de la société	42.300
-Dons octroyés à la fondation Mohamed V	30.000
-Intérêts du compte courant d'associé crédité de 500.000 dh, rémunéré au taux de 8%. Le taux autorisé par la loi est de 10%.	40.000

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 3- Procéder à sa régularisation.

EXERCICE 18 :

La société MARYAMA est une SA au capital de 7.000.000 dh intégralement libéré (70.000 actions à 100 dh l'une). Elle est spécialisée dans la production et la commercialisation des vêtements féminines.

Au titre de l'exercice 2018, elle vous communique les informations suivantes :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	1.325.000
-Déficit de l'exercice 2017	679.200
-Cotisation minimale de l'exercice 2017	240.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires (HT)	10.340.000
-Revenus de location	65.000
-Transports facturés aux clients (HT)	72.600
-Jetons de présence reçus	24.800
-Produits financiers (dont 25% de dividendes)	86.000
Pour les charges :	
-Achats de fournitures de bureau réglés en espèces	15.400
-Réparation de la voiture personnelle de directeur général	8.300
-Droits de douane relatifs à l'importation d'un matériel	46.000
-Redevance de crédit-bail relative à une voiture de tourisme (HT)	12.250
-Prime annuelle d'assurance des accidents de travail payé le 01/10	18.000
-Tantièmes ordinaires versées aux administrateurs	70.000
-Intérêts du compte courant d'associé calculés au taux de 12% sur une avance de 4.000.000 dh versée le 01/04/2018	
Le taux réglementaire en 2018 est de 10%	480.000
-Gratification versées aux salariés	17.860
-Cadeaux publicitaires aux clients : 400 unités à 75 dh (HT)	30.000
-Amortissement dégressif d'un matériel de transport acquis le 31/03/2018 pour un montant de 120.000 dh (TTC)	48.000
-Provision pour créances douteuses	5.600
-Patente payée hors délai (dont 650 dh de majoration)	2.450
-Cotisations patronales versées à la CNSS	6.800
-Acomptes provisionnels de l'I.S	à déterminer
-Dons octroyés aux œuvres sociales de la commune urbaine	23.380
-Prime d'assurance vie contractée par la société au profit du directeur général intégrée à son salaire et soumise à l'I.R	3.400

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 3- Procéder à la liquidation de l'I.S.

comptes courants d'associés créditeurs de
rémunéré au taux de 12%. Le taux autorisé est de 10%.

Tous les montants sont exprimés HT sauf indication contraire.

EXERCICE 19 :

La société MINATO est une SARL au capital de 1.000.000 dh entièrement libéré. Elle est créée en 2010 et a fait sa première opération d'exportation en 2016.

Au titre de l'exercice 2018, elle vous remet les informations suivantes :

Eléments	Montant
-Résultat avant impôt (Bénéfice)	234.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires local (HT)	4.300.000
-Chiffre d'affaires à l'étranger	2.700.000
-Produits accessoires (HT)	185.000
-Dividendes reçus	42.300
-Intérêts bruts sur compte à terme	22.200
-Produits de cession d'un camion totalement amorti	130.000
Pour les charges :	
-Achats de marchandises comptabilisés en TTC	30.000
-Commissions payées le 31/12/2018 à divers prestataires en espèces	28.000
-Cadeaux publicitaires à la clientèle (125 dh l'unité)	18.700
-Timbres postaux	5.000
-Dons octroyés aux œuvres sociales d'une entreprise publique	21.000
-Prime d'assurance vie contractée au profit de la société sur la tête de son dirigeant. Ce dernier est décédé en mai 2018, l'indemnité reçue est de 450.000 dh non comptabilisée. Le total des primes payées jusqu'à fin 2017 s'élève à 120.000 dh	10.000
-Achats de deux ordinateurs payés par chèque (HT)	15.000
-Facture de déplacement (HT) réglée en espèces	9.000
-Taxe professionnelle	24.000
-Acomptes provisionnels de l'I.S	40.000
-Intérêts et agios bancaires	14.600
-Amortissement d'une machine relatif à l'exercice 2017	50.000
-Amortissement d'une voiture de tourisme au taux de 25%	95.000
-Provision pour litiges judiciaires	4.360
-Provision pour risques divers	13.400
-Intérêts de compte courant d'associé crédité de 1.000.000 dh au taux de 14%. Le taux réglementaire est de 9%	140.000
-Amendes fiscales pour infractions au code de la route	6.800
-Avance au fournisseur payée par chèque sur une commande qui sera livrée et facturée en 2019	16.000
-Pénalités pour livraison tardive des marchandises aux clients	14.700

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 3- Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 20 :

La société SOHAIR est une SA au capital de 3.000.000 dh partiellement libéré. Elle a réalisé à compter de 2010 une partie de son chiffre d'affaires à l'exportation.

Au titre de l'exercice 2018, elle vous communique les renseignements suivants :

Eléments	Montant
-Bénéfice comptable	667.200
-Déficit de l'exercice 2017 (dont 45.000 dh d'amortissements)	96.000
-Déficit de l'exercice 2016 (dont 37.000 dh d'amortissements)	74.000
Pour les produits :	
-Chiffre d'affaires local (HT)	5.400.000
-Chiffre d'affaires à l'étranger	3.600.000
-Revenus de location des immeubles nus	230.000
-Produits de participation dans le capital d'une société marocaine	36.000
-Intérêts nets sur compte à terme	28.800
-Subvention d'exploitation reçue	160.000
Pour les charges :	
-Honoraires versés à un avocat (TTC)	11.000
-Jetons de présence distribués à part égale à six administrateurs dont deux n'exercent aucune fonction dans la société	90.000
-Majoration pour paiement tardif du troisième acompte	300
-Majorations pour renouvellement d'une traite	8.200
-Rémunération des comptes courants d'associés	57.000
-Prime annuelle d'assurance tout risque payé le 01/10/2018	36.000
-Droits de douane sur une machine importée	23.000
-Facture de missions et de réceptions (TTC)	13.700
-Avances sur commandes non encore livrées par le fournisseur	24.000
-Acomptes provisionnels de l'I.S	68.000
-Taxes sur véhicules appartenant à la société	15.000
-Amortissement d'une voiture mise à la disposition du dirigeant acquise pour 470.000 dh et amortie au taux de 25%	117.500
-Provision pour complément de l'I.S	24.000
-Provision pour dépréciation des titres de participation (BETA) calculée en fonction du cours de la société en bourse	16.300
-Redevance de crédit-bail relative à une voiture de tourisme amortie sur une valeur de 400.000 dh au taux de 20%	80.000
-Don versé à une association non reconnue d'utilité publique	25.000

Travail à faire :

- 1- Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018.
- 2- Déterminer l'I.S dû au titre de l'exercice 2018.
- 3- Procéder à la régularisation de l'I.S.

ENSG
ENSG
EMGT
EI